



174 Avenue du Truc
B.P. 60275
33697 Mérignac

U'WINE GRANDS CRUS

13 Allée de Chartres
33000 BORDEAUX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Assemblée Générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 30 septembre 2020**

A l'assemblée générale de la société U'WINE GRANDS CRUS,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Ce rapport a été émis une première fois en date du 18 février 2021. Il mentionnait un montant net facturé par la SAS U'WINE à votre société, au titre de la convention de prestations de services liant les deux sociétés, pour l'exercice 2020, erroné. Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 18 février 2021.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.226-2 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.226-2 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 226-10 du code de commerce.



CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.226-2 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de prestations de services et de répartition des charges communes conclue entre la société U'WINE et votre société, signée le 7 mars 2019

- Personnes concernées : Thomas HEBRARD, associé unique de la SARL THE, elle-même présidente et associée de U'WINE SAS, elle-même actionnaire de U'WINE GRANDS CRUS et associée unique de UWS, gérante de U'WINE GRANDS CRUS.
- Nature : Prestations de services et répartition des charges communes entre les deux sociétés.
- Modalités : Cette convention définit les conditions dans lesquelles la société U'WINE assiste votre société en matière d'achat et de vente de vins, de communication, de marketing et de services partagés informatiques. De plus, elle définit les conditions dans lesquelles sont refacturées les charges de personnel et les charges communes.
- Motifs justifiant de l'intérêt pour la société : En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil de surveillance comporte le motif justifiant de l'intérêt de la convention pour la société, prévu par l'article L.225-38 du code de commerce, à savoir la mutualisation des charges.
- Sur l'exercice, le montant net facturé par la SAS U'WINE s'élève à 1.717.817 euros. Ce montant comprend le montant des prestations décrites dans la convention, y compris le montant des achats de vins réalisés sur la période par U'WINE GRANDS CRUS auprès de U'WINE.

Mérignac, le 5 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes

**EXCO ECAF
Christelle NGUEMA EYA**